

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2025

MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE TROIS MAISONS

Association

12-14 rue de Fontenoy

54000 NANCY

SIREN 315 737 585

Mesdames, Messieurs les membres de l'Association,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE TROIS MAISONS relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessous, nous attirons votre attention sur le point exposé dans la note « Règles et Méthodes comptables » de l'annexe des comptes annuels concernant la première application du règlement ANC n°2022-06 du 4 novembre 2022 relatif à la modernisation des états financiers.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

▪ Disponibilités :

Les disponibilités, dont le montant net figurant au bilan au 31 décembre 2025 s'établit à 294 606 euros, sont valorisées à leur valeur nominale et dépréciées le cas échéant sur la base de leur valeur d'inventaire.

Nos travaux ont consisté à vérifier l'existence de ces disponibilités par rapprochement avec les pièces justificatives bancaires.

▪ Subventions :

Nous avons contrôlé l'application des règles et méthodes comptables mentionnées dans l'annexe des comptes annuels.

Nos contrôles ont notamment consisté à :

- Vérifier les modalités de rattachement et d'imputation comptable des subventions attribuées à l'Association MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE TROIS MAISONS.
- Rapprocher les montants comptabilisés au compte de résultat et au bilan avec les conventions de financements.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Membres.

Responsabilités du Conseil d'administration et de la Trésorière relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Nancy, le 27 avril 2026

BATT AUDIT
Eric PIERRAT



Commissaire aux Comptes

ASSOCIATION MJC 3 MAISONS

ACTIF	Exercice 2025			Exercice 2024
	Brut	Amortissements et dépréciations	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, licences, marques, Procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	3 415	3 415	-	-
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels, autres immobilisations	176 351	92 962	83 389	95 124
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
Immobilisations financières				
Participations et Créances rattachées				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres				
TOTAL (I)	179 766	96 377	83 389	95 124
COMPTES DE LIAISON (II)				
ACTIF CIRCULANT				
Créances				
Acomptes versés fournisseurs				
Créances clients usagers et comptes rattachés	4 931		4 931	1 446
Créances reçues par legs ou donations				
Autres créances	30 960		30 960	44 341
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	294 606		294 606	266 906
Charges constatées d'avance	706		706	1 066
TOTAL (III)	331 203	0	331 203	313 758
Frais d'émission des emprunts (IV)				
Primes de remboursement des emprunts (V)				
Ecarts de conversion actif (VI)				
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI)	510 969	96 377	414 591	408 882



ASSOCIATION MJC 3 MAISONS

PASSIF	Exercice 2025	Exercice 2024
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds statutaires	-	-
Fonds propres complémentaires		
Ecarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		
Autres	1 379	1 379
Report à nouveau	264 359	264 632
Excédent ou déficit de l'exercice	- 12 764	- 274
Situation nette (sous-total)	252 974	265 738
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement	12 779	13 477
Provisions réglementées		
TOTAL (I)	265 753	279 215
COMPTES DE LIAISON (II)		
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés		
TOTAL (III)		
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	47 717	42 727
TOTAL (IV)	47 717	42 727
DETTES		
Emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Avances et acomptes reçus		745
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	15 311	17 871
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	34 455	26 461
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	51 356	41 863
TOTAL (V)	101 122	86 939
Ecarts de conversion passif (VI)		
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	414 591	408 882

ASSOCIATION MJC 3 MAISONS

COMPTE DE RESULTAT	Exercice 2025	Exercice 2024
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	8 671	7 702
Ventes de biens et services	304 850	313 266
Ventes de biens	24 748	34 076
dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de services	280 102	279 190
dont parrainages		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	280 503	279 004
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels		
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges		761
Utilisations des fonds dédiés		
Autres produits	7 485	
TOTAL I	601 509	600 734
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises	47 465	52 744
Variation de stocks		
Autres achats et charges externes	194 911	202 438
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés	4 412	5 062
Salaires et traitements	285 743	271 650
Charges sociales	62 345	61 413
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	16 349	11 578
Dotations aux provisions	4 989	5 113
Reports en fonds dédiés		
Autres charges	2 527	3 621
TOTAL II	618 741	613 619
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	- 17 232	- 12 885
PRODUITS FINANCIERS		
De participations		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	4 468	3 354
Reprises sur dépréciations, provisions et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL III	4 468	3 354
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL IV	-	-
2 - RESULTAT FINANCIER (III-IV)	4 468	3 354
3 - RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV)	- 12 764	- 9 531



ASSOCIATION MJC 3 MAISONS

COMPTE DE RESULTAT	Exercice 2025	Exercice 2024
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion		7 274
Sur opérations en capital		2 083
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
TOTAL V	-	9 357
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion		100
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions		
TOTAL VI	-	100
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	-	9 257
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)		
Total des produits (I+III+V)	605 977	613 445
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)	618 741	613 719
6 - EXCEDENT OU DEFICIT	- 12 764	- 274
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature (fluides et matériel)	51 859	45 800
Prestations en nature (locaux, alarme, travaux)	214 007	215 632
Bénévolat	20 000	12 000
TOTAL	285 866	273 432
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature	51 859	45 800
Mise à disposition gratuite de biens	214 007	215 632
Prestations en nature		
Personnel bénévole	20 000	12 000
TOTAL	285 866	273 432



ANNEXE

➤ Le bilan de l'exercice présente un total de	414 591 €
➤ Le compte de résultat présente un total de charges de	618 741 €
➤ Le compte de résultat présente un total de produits de	605 977 €
➤ L'exercice ci-dessus a une durée de 12 mois.	

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, à l'exception des incidences de la première application de l'ANC 2022-06,
- Indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels. »

CHANGEMENT DE METHODE COMPTABLE

- Les comptes annuels ont été établis selon les normes définies par le plan comptable général approuvé par le règlement ANC N° 2014-03 du 5 juin 2014 modifié par le règlement 2022-06 du 4 novembre 2022, et complété des mises à jour en vigueur actuellement
- Etablissement des états financiers en conformité avec le règlement ANC N° 2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Les comptes annuels ont été élaborés en tenant compte de l'application du règlement n°2022-06 relatif à la modernisation des états financiers. Les principales évolutions significatives apportées par le Règlement ainsi que les incidences de ce changement de méthode comptable induit par sa première application sont les suivantes :

Informations au titre de l'impact sur les principaux postes concernés par les changements relatifs à l'application des nouveaux règlements :

- la quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice est désormais comptabilisée en résultat d'exploitation, pour un total de 3 K€ au 31/12/2025 (contre une quote-part de 2 K€ comptabilisée en résultat exceptionnel au 31/12/2024);
- les comptes de transferts de charges sont supprimés et les montants initialement comptabilisés dans ces comptes sont désormais comptabilisés dans des comptes de charges crédités (ces opérations représentent un total de 1 K€ au 31/12/2025) ;
- nouvelle définition du résultat exceptionnel, constitué uniquement des produits et les charges directement liés à un événement majeur et inhabituel.



PRESENTATION DE L'ASSOCIATION MJC 3 MAISONS

La Maison des Jeunes et de la Culture (MJC) des 3 Maisons, est une association d'éducation populaire régie par la loi du 1er Juillet 1901, dont le siège social est situé au 12 Rue de Fontenoy, 54000 NANCY.

La MJC des 3 Maisons, fonctionnant par adhésion volontaire, a pour vocation de favoriser l'autonomie et l'épanouissement des personnes, de permettre à tous d'accéder à l'éducation, à la culture, aux activités physiques et sportives, afin que chacun participe à la construction d'une société plus solidaire et plus juste. Elle contribue également au développement des liens sociaux.

La MJC des 3 Maisons propose un panel d'activités à destination des adultes et enfants. Elle intègre également un Centre de Loisirs pour les 3-12 ans ouvert sur les Mercredis récréatifs et les vacances scolaires.

La MJC des 3 Maisons a également à cœur de développer des projets autour des questions environnementales notamment avec son jardin partagé et ses différentes activités.

Enfin, d'autres projets ponctuent l'année pour favoriser la vie associative du quartier (Bibasse, concerts, expositions, ateliers, résidences courtes, etc.)

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Par rapport à l'exercice précédent, les adhésions ont augmenté de 969 €.

Les produits des activités s'établissent à 304 850 € contre 313 267 € soit une diminution de 8 417 €.

Les produits des tiers financeurs, d'un montant sur l'exercice de 280 503 €, sont également en diminution de 584 € par rapport à l'exercice précédent.

Les charges d'exploitation ont été correctement maîtrisées. Les dotations aux amortissements sur immobilisations ont augmenté de 4 771 €, ce qui conduit à un déficit de 12 764 € au titre de l'exercice 2025.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations ou à leur coût de production).

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

CREANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.



NOTES COMPLEMENTAIRES

Indemnités de fin de carrière

Modalités de calcul des droits acquis au 31.12.2025 :

Population : Ensemble du personnel permanent
Convention collective : Animation Socioculturelle
Taux de charges sociales retenues : 30 %

Le montant évalué des indemnités de fin de carrière s'élève à 47 717 € (avec charges sociales).
Il est à observer que l'Association a constitué une provision pour faire face à ses engagements pour un montant total de 47 717 €.

Contributions volontaires en nature

Les contributions volontaires ont été évaluées en bas du compte de résultat conformément aux prescriptions du plan comptable associatif.

Au 31/12/2025, ces contributions volontaires sont évaluées à 285 866 € et se décomposent comme suit :

- Bénévolat 20 000 €
- Mise à disposition des locaux (selon évaluation de la ville de Nancy) 214 007 €
(104 729 € pour le bâtiment principal dit le « Cube » et 109 278 € pour les locaux annexes dénommés Ateliers d'artistes et Ecole)
- Fluides (consommations évaluées par la ville) 51 859 €

Produits constatés d'avance

Au 31/12/2025, le montant des produits constatés d'avance s'élève à 51 356 €.
Conformément au principe d'indépendance des exercices comptables, il correspond à la perception par anticipation des cotisations adhérents du second et du troisième trimestre de la saison 2025/2026.

Subventions

Les subventions de Ville de Nancy pour l'exercice 2025 s'élèvent à 260 400 €, dont 2 000 € de subvention d'investissement.

IMMOBILISATIONS

Actif immobilisé	Début exerc.	Augmentation	Diminution	Fin d'exercice	Rééval.Lég.
Immobilis. Incorp.	3 415 €	- €	- €	3 415 €	- €
Immobilis. Corporelles	171 738 €	4 614 €	- €	176 352 €	- €
Immobilis. Financières	- €	- €	- €	- €	- €
Avances et acomptes	- €	- €	- €	- €	- €
TOTAL GENERAL	175 153 €	4 614 €	- €	179 766 €	- €

AMORTISSEMENTS

Immob. Amortissables	Début exerc.	Augmentation	Diminution	Fin d'exercice
Immobilis. Incorp.	3 415 €	- €	- €	3 415 €
Immobilis. Corporelles	76 613 €	16 349 €	- €	92 962 €
Immobilis. Financières	- €	- €	- €	- €
TOTAL GENERAL	80 028 €	16 349 €	- €	96 377 €

PLUS ET MOINS VALUES

Immobilisations	Val. Actif	Amorts.	Val. Résid.	Prix cess.	PM values
Sorties Immobilis.	- €	- €	- €	- €	- €
TOTAL GENERAL	- €	- €	- €	- €	- €

CREANCES ET DETTES

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Prêts			
Autres immobilisations financières			
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients	4 931 €	4 931 €	
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité Sociale, autres organismes sociaux			
Etat: subventions à recevoir			
Etat: divers			
Groupe et associés			
Débiteurs divers	30 960 €	30 960 €	
Charges constatées d'avance	706 €	706 €	
TOTAL GENERAL	36 597 €	36 597 €	- €
Prêts accordés au cours d'exercice			
Remboursements obtenus en cours d'exercice			
Prêts, avances consentis aux associés			

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	+ 1 an au plus	A plus de 5 ans
Emprunts à 1 an max. à l'origine				
Emprunts à plus 1 an max. à l'origine				
Emprunts et dettes financières/Divers				
Avances et acomptes versés				
Fournisseurs et comptes rattachés	15 311 €	15 311 €		
Personnel et comptes rattachés	21 525 €	21 525 €		
Sécurité Sociale, autres organismes sociaux	12 717 €	12 717 €		
Etat: taxe sur la valeur ajoutée				
Etat : obligations cautionnées				
Etat : autres impôts, taxes assimilées	214 €	214 €		
Dettes sur immo. Comptes rattachés				
Groupe et associés				
Autres dettes				
Produits constatés d'avance	51 356 €	51 356 €		
TOTAL GENERAL	101 122 €	101 122 €		



DETAIL DES CHARGES A PAYER

Rubriques	Montant
Fournisseurs Fact. Non parvenues	8 834 €
DETTES FOURNISSEURS CPTES RATTACHES	8 834 €
Provision pour congés payés	18 961 €
DETTES FISCALES ET SOCIALES	18 961 €

DETAIL DES PRODUITS A RECEVOIR

Rubriques	Montant
Asp à recevoir	
Subventions à recevoir	18 520 €
CREANCES FISCALES ET SOCIALES	18 520 €
CAF Produits à recevoir	9 851 €
ANCV à recevoir	
AUTRES CREANCES	9 851 €



FONDS PROPRES

FONDS PROPRES	Ouverture exercice	Affectation résultat N-1	Augmentation	Diminution	Clôture exercice
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecarts de réévaluation					
Réserves	1 379				1 379
Report à nouveau	264 632	- 274			264 359
Excédent ou déficit de l'exercice	- 274	274		12 764	- 12 764
SITUATION NETTE	265 737	-	-	12 764	252 974
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement	13 477		2 000	2 698	12 779
Provisions réglementées					
Droits des propriétaires - Comodat					
TOTAL GENERAL	279 215	-	2 000	15 462	265 753